

légales

Journal habilité à recevoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementés, arrêté ministériel N°OR : MCCE1529458A. Prix : 1,80€ HT le millimètre par colonne, de filet à filet. Reproduction certifiée conforme.

AVIS PUBLICS

ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFET DU LOT
DDT DU LOT

Avis d'ouverture d'enquête publique sur la demande d'autorisation de renouveler et d'étendre la carrière à CRAYSSAC
SARL CAMPOS FERREIRA Valério et Fils

Par arrêté préfectoral du 22 septembre 2016, une enquête publique d'une durée d'un mois à dater du 21 octobre 2016 jusqu'au 19 novembre 2016 inclus, a été ordonnée sur la demande d'autorisation présentée par la SARL CAMPOS FERREIRA Valério et Fils, de renouveler et d'étendre l'exploitation de la carrière située sur la commune de CRAYSSAC, au lieu dit « Combes de Guiral », section B1, parcelles n° 217p, 218, 219 et 1323.

Un exemplaire du dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est déposé à la mairie de CRAYSSAC où il pourra être consulté sur place aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de CRAYSSAC. Le dossier d'enquête dans son intégralité est publié sur le site internet des services de l'Etat du Lot <http://www.lot.gouv.fr/> ainsi que l'avis émis par l'autorité environnementale.

Le public pourra prendre connaissance de ce dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et adresser toute correspondance durant toute l'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie de CRAYSSAC et aux jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur dans cette mairie.

M. Jean-Louis LASSERRE, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur chargé de l'enquête publique dans cette affaire.

Il sera présent au secrétariat de la mairie de CRAYSSAC :

- vendredi 21 octobre 2016 de 14h à 17h,
- samedi 29 octobre 2016 de 9h à 12h,
- jeudi 3 novembre 2016 de 14h à 17h,
- lundi 14 novembre 2016 de 14h à 17h,
- samedi 19 novembre 2016 de 9h à 12h.

Après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pour une durée d'un an, à la mairie de CRAYSSAC ainsi qu'à la Direction départementale des territoires. Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat du Lot: <http://www.lot.gouv.fr/>

La décision prise par la Préfète du Lot à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus du projet.

Fait à CAHORS, le 22 septembre 2016

Le Directeur
départemental des territoires,
Philippe Grammont

AVIS PUBLICS

ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFET DU LOT
DDT DU LOT

Avis d'ouverture d'enquête publique sur la demande d'autorisation de renouveler et d'étendre la carrière à CRAYSSAC
SARL CAMPOS FERREIRA Valério et Fils

Par arrêté préfectoral du 22 septembre 2016, une enquête publique d'une durée d'un mois à dater du 21 octobre 2016 jusqu'au 19 novembre 2016 inclus, a été ordonnée sur la demande d'autorisation présentée par la SARL CAMPOS FERREIRA Valério et Fils, de renouveler et d'étendre l'exploitation de la carrière située sur la commune de CRAYSSAC, au lieu dit « Combes de Guiral », section B1, parcelles n° 217p, 218, 219 et 1323.

Un exemplaire du dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est déposé à la mairie de CRAYSSAC où il pourra être consulté sur place aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de CRAYSSAC. Le dossier d'enquête dans son intégralité est publié sur le site internet des services de l'Etat du Lot <http://www.lot.gouv.fr/> ainsi que l'avis émis par l'autorité environnementale.

Le public pourra prendre connaissance de ce dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et adresser toute correspondance durant toute l'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie de CRAYSSAC et aux jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur dans cette mairie.

M. Jean-Louis LASSERRE, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur chargé de l'enquête publique dans cette affaire.

Il sera présent au secrétariat de la mairie de CRAYSSAC :

- vendredi 21 octobre 2016 de 14h à 17h,
- samedi 29 octobre 2016 de 9h à 12h,
- jeudi 3 novembre 2016 de 14h à 17h,
- lundi 14 novembre 2016 de 14h à 17h,
- samedi 19 novembre 2016 de 9h à 12h.

Après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pour une durée d'un an, à la mairie de CRAYSSAC ainsi qu'à la Direction départementale des territoires. Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat du Lot: <http://www.lot.gouv.fr/>

La décision prise par la Préfète du Lot à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus du projet.

Fait à CAHORS, le 22 septembre 2016

Le Directeur
départemental des territoires,
Philippe Grammont

AVIS DE MARC

MAPA > 90

AVIS D'A

Organisme : nom et adresse
Monsieur le Maire, Hôtel
web : <http://www.ville-fi>

Le pouvoir adjudicateur n

L'avis implique un march

Objet : REHABILITATION I
CHEMINEMENT PIETON A

Référence acheteur : STM

Procédure : Procédure ad

Classification CPV :
Principale : 45200000 - T
civil

Forme du marché : Presta
Possibilité de présenter u

Les variantes sont refusé

Lot N° 1 - Terrassements g
Lot N° 2 - Tennis - sols sp

Conditions relatives au c

Modalités essentielles de
les règlement : Fonds
- chapitre 2315.

Conditions de participati

Justifications à produire
Documents à produire ob

- Copie du ou des jugeme
Documents à produire à l

public :
Déclaration appropriée
professionnels.

- Déclaration indiquant le
personnel d'encadremen

- Présentation d'une liste
appuyée d'attestations d

- Indication des titres d'é
des responsables de pres
que celle du marché.

- Déclaration indiquant l'
dispose pour la réalisati

- Formulaire DC1, Lettre c
traitants.(disponible à l'a

- Formulaire DC2, Déclar
groupement.(disponible

- Formulaires-declaration-
Déclaration sur l'honne

interdictions de soumissi
- Renseignements sur le

L.5212.11 du Code du Trav
- Déclaration concernant
réalisés au cours des troi

Décision du TA : E16000163 / 31, du 1/8/2016

Enquête Publique relative à la demande d'autorisation présentée par la SARL CAMPOS FERREIRA Valério et Fils de renouveler et d'étendre l'exploitation de la carrière sur la commune de CRAYSSAC (46).

En cas d'empêchement de Madame Monique SERRES, Monsieur Jean-Michel VERDIE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pour une durée d'un an, à la mairie de MAY-RAC ainsi qu'à la Direction départementale des territoires. Ces documents seront également publiés sur le site : www.lot.gouv.fr

La décision prise par la préfète du Lot à l'issue de la procédure réglementaire sera un arrêté préfectoral d'autorisation unique d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus.

Fait à CAHORS,
Le 16 septembre 2016
Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur Départemental des Territoires du Lot,
Philippe GRAMMONT

la mairie de CRAYSSAC :
- vendredi 21 octobre 2016 de 14h à 17h,
- samedi 29 octobre 2016 de 9h à 12h,
- jeudi 3 novembre 2016 de 14h à 17h,
- lundi 14 novembre 2016 de 14h à 17h,
- samedi 19 novembre 2016 de 9h à 12h.

Après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pour une durée d'un an, à la mairie de CRAYSSAC ainsi qu'à la Direction départementale des territoires. Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat du Lot : <http://www.lot.gouv.fr/>

La décision prise par la Préfète du Lot à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus du projet.

Fait à CAHORS,
le 22 septembre 2016
Le Directeur Départemental des Territoires du Lot,
Philippe GRAMMONT



PREFECTURE DU LOT
Direction Départementale
des Territoires du Lot

AVIS AU PUBLIC

Avis d'ouverture d'enquête publique sur la demande d'autorisation de renouveler et d'étendre la carrière à CRAYSSAC SARL CAMPOS FERREIRA Valério et Fils

Par arrêté préfectoral du 22 septembre 2016, une enquête publique d'une durée d'un mois à dater du 21 octobre 2016 jusqu'au 19 novembre 2016 inclus, a été ordonnée sur la demande d'autorisation présentée par la SARL CAMPOS FERREIRA Valério et Fils, de renouveler et d'étendre l'exploitation de la carrière située sur la commune de CRAYSSAC, au lieu dit « Combes de Guiral », section B 1, parcelles no 217p, 218, 219 et 1323.

Un exemplaire du dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est déposé à la mairie de CRAYSSAC où il pourra être consulté sur place aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de CRAYSSAC. Le dossier d'enquête dans son intégralité est publié sur le site internet des services de l'Etat du Lot

<http://www.lot.gouv.fr/> ainsi que l'avis émis par l'autorité environnementale.

Le public pourra prendre connaissance de ce dossier, consigner ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et adresser toute correspondance durant toute l'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie de CRAYSSAC et aux jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur dans cette mairie.

M. Jean-Louis LASSERRE, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur chargé de l'enquête publique dans cette affaire.

AVIS DE NON DISSOLUTION

EDNA FINANCIERE
Sarl au capital de 10 000 €
Siège social : 34 Boulevard Louis Jean Malvy
46200 SOUILLAC
807 642 939 RCS CAHORS

Aux termes d'une décision en date du 30/04/2016, l'associée unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La gérance.

AVIS DE DISSOLUTION

EARL LES SERRES DU HAUT SEGALA
EARL en liquidation au capital de 3 000,00 € - Siège social : L'Orme Mort - Beale Epaisse
46210 GORSES
530 805 183 RCS CAHORS

Par décision de l'associé unique du 29/08/2016, la dissolution anticipée de la Société a été décidée à compter du 29/08/2016 et sa mise en liquidation amiable.

A été nommé comme liquidateur Didier LAPORTE demeurant L'Orme Mort - Beale Epaisse 46210 GORSES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et a été autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social : L'Orme Mort - Beale Epaisse 46210 GORSES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué

Décision du TA : E16000163 / 31, du 1/8/2016

Enquête Publique relative à la demande d'autorisation présentée par la SARL CAMPOS FERREIRA Valério et Fils de renouveler et d'étendre l'exploitation de la carrière sur la commune de CRAYSSAC (46).

au capital de 118 790 euros
Mas de Bassoul
46330 CENEVIERES
RCS CAHORS : B 444 245 674

L'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2016 a nommé en qualité de gérante à compter du 25 octobre 2016 Madame BOISARD Gaëlle, Avenue des Croates Résidence Champ Bernard 12200 Villefranche de Rouergue, en remplacement de Madame LAMANDE épouse BOISARD Isabelle et de Monsieur BOISARD Philippe, cogérants démissionnaires.

Pour Avis



PREFECTURE DU LOT
Direction Départementale
des Territoires du Lot

AVIS AU PUBLIC

Avis d'ouverture d'enquête publique sur la demande d'autorisation de renouveler et d'étendre la carrière à CRAYSSAC SARL CAMPOS FERREIRA Valério et Fils

Par arrêté préfectoral du 22 septembre 2016, une enquête publique d'une durée d'un mois à dater du 21 octobre 2016 jusqu'au 19 novembre 2016 inclus, a été ordonnée sur la demande d'autorisation présentée par la SARL CAMPOS FERREIRA Valério et Fils, de renouveler et d'étendre l'exploitation de la carrière située sur la commune de CRAYSSAC, au lieu dit « Combes de Guiral », section B 1, parcelles no 217p, 218, 219 et 1323.

Un exemplaire du dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est déposé à la mairie de CRAYSSAC où il pourra être consulté sur place aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de CRAYSSAC. Le dossier d'enquête dans son intégralité est publié sur le site internet des services de l'Etat du Lot

<http://www.lot.gouv.fr/> ainsi que l'avis émis par l'autorité environnementale.

Le public pourra prendre connaissance de ce dossier, consigner ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et adresser toute correspondance durant toute l'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie de CRAYSSAC et aux jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur dans cette mairie.

M. Jean-Louis LASSERRE, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur chargé de l'enquête publique dans cette affaire.

Il sera présent au secrétariat de la mairie de CRAYSSAC :

- vendredi 21 octobre 2016 de 14h à 17h,
- samedi 29 octobre 2016 de 9h à 12h,
- jeudi 3 novembre 2016 de 14h à 17h,
- lundi 14 novembre 2016

- samedi 19 novembre 2016 de 9h à 12h.

Après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pour une durée d'un an, à la mairie de CRAYSSAC ainsi qu'à la Direction départementale des territoires. Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat du Lot :

<http://www.lot.gouv.fr/>

La décision prise par la Préfète du Lot à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus du projet.

Fait à CAHORS, le 22 septembre 2016
Le Directeur Départemental des Territoires du Lot,
Philippe GRAMMONT

S C I LASTIE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 6 200 euros
Siège social : CAHORS 46000 157 et 165 rue nationale
Siège de liquidation : 157 et 165 rue nationale - 46000 CAHORS 434.333.746 RCS CAHORS

L'Assemblée Générale réunie le 31 août 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Michel MOURGUES de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du

Tribunal de commerce de CAHORS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur

EUURL VALETTE

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieudit Clicagne 46210 GORSES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à GORSES du 30/09/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : EUURL VALETTE

Siège social : Lieudit Clicagne, 46210 GORSES

Objet social : chauffage, plomberie, électricité, climatisation, énergies renouvelables

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Julien VALETTE, demeurant Lieudit Clicagne 46210 GORSES, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de CAHORS.

Pour avis,
La Gérance

Société en liq

Siège

519

L'As 31 m comp déch AMOL liquid quitus clôtur du jou Les seront bunal en an merce

Soc au Sièg

Al

Aux seingt du Di consti les ca

Fon simpli

Dér

Sièg CAZA

Dur ans à lation des si

Cap

Obj en Fr

La tions

ce au inform missi partic à des

- f et/ou

- Le phéric ciels imprim

- Lc

- Le produ peint, vant à de la liers, organ

- E promx

- Pr motio en me

- V tiques

La matio dans forma nue a entrep des p

Et tions financ lières ou ir social ser l'